

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 3 JUIN 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 3 juin, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, GAMINETTE, SOILIH, BOUKANTAR, MMES RAMI, ITOUA, GRENOULLAT, RENKLICAY, MABANZA, DIAWARA, HERGAUX, M. WILLAUME, MME GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONNE, M. OUKBI

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. NDOMBELE représenté par M. BOUKANTAR, M. QAROUACH représenté par MME OGBI, MME AUBRY représentée par M. LAATIRISS, M. BAGAVANE représenté par M. TROADEC, M. BINOIS représenté par MME COMMISSIONNE

ABSENTE : MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

DÉLIBÉRATION DEL-2014-0076 : Motion concernant les projets Grignois d'intérêt communautaire

Considérant que les Grignaises et les Grignois ont élu dès le premier tour des élections municipales et intercommunales du 25 mars 2014 une majorité qui entend mettre en œuvre des projets intercommunaux au nom d'une conception du rôle de la Communauté d'Agglomération devant travailler au service des habitants du territoire pour concrétiser les projets des deux villes ;

Considérant que, dans ce cadre, le maire et l'équipe municipale sont les garants des orientations à la réalisation de ces projets ;

Considérant que le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne (CALE) doit favoriser la réalisation des projets grignois qui doivent être portés par notre communauté d'agglomération ;

Considérant que nombre de projets en phase opérationnelle ne sauraient être retardés et que d'autres doivent, par ailleurs, être engagés ;

Considérant qu'alors qu'est annoncée une réforme territoriale de grande ampleur comportant notamment une refonte de la carte des intercommunalités, il s'agit bien, au-delà de tout arrangement politique, de rappeler ce que sont les impératifs grignois qu'il convient de faire valoir dans le cadre des futures agglomérations dont le préfet de l'Essonne doit rendre une première ébauche au mois de juillet prochain ;

Le Conseil Municipal de la ville de Grigny :

Affirme que la liste des projets énoncés ci-dessous constitue un plan de travail, une « feuille de route » à laquelle aucun élu de notre Communauté d'Agglomération ne saurait déroger sans porter ouvertement atteinte à la défense des intérêts des Grignaises et des Grignois :

I. Projets de Rénovation Urbaine (PRU)

1°) À la Grande Borne :

Les travaux d'aménagement de la voie de la Plaine et de ses abords. L'enquête publique a confirmé le projet d'aménagement des espaces publics de la Grande Borne élaboré en concertation avec la population, incluant les engagements de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et la question de la sécurité (Zone de Sécurité Prioritaire). Ce sont plus de 700 habitants qui ont pris part à l'ensemble de la démarche participative depuis près de 18 mois.

Le marché est attribué et notifié, les financements ont été obtenus à hauteur de 90 % du montant des travaux et les conditions sont créées pour que le chantier puisse démarrer en septembre prochain.

La création d'un pôle de services publics dans ce qu'on nomme « l'Accroche Nord ». Le projet financé dans le cadre de l'ANRU est finalisé. Il concerne 11 000 habitants de la Grande Borne et 11 000 habitants sur le plateau de Viry-Chatillon.

La programmation a été travaillée et validée avec l'ensemble des partenaires du projet : la ville de Grigny, la ville de Viry-Chatillon, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général de l'Essonne, l'État et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle comprend l'installation d'une Maison des Solidarités, d'une antenne de la TICE (Transports Intercommunaux Centre Essonne), d'une antenne emploi, de La Poste, d'une agence de l'OPIEVOY, d'une Maison de la Santé et d'une pharmacie.

Une première phase de l'opération a été lancée par l'OPIEVOY. Un marché a permis de retenir 5 équipes pour la construction de 30 logements sociaux et de la Maison des Solidarités, l'antenne de la TICE, l'agence OPIEVOY et le transfert de l'antenne « Emploi » de la CALE, actuellement place de l'Œuf. Les 30 logements participent de la reconstitution du 1 pour 1 dans le cadre du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine) Grande Borne.

Une deuxième phase doit être lancée nécessitant notamment, outre la sécurisation de l'opération par le bailleur, la confirmation du programme et l'éventuelle révision du Plan Local d'Urbanisme par la ville de Viry-Châtillon. Celle-ci intègre, entre autres, La Poste, la Maison de Santé, la pharmacie. La Maison de Santé bénéficie d'un accompagnement technique et financier de l'ARS et s'inscrit dans le plan local de santé voté à l'unanimité par les conseils municipaux des villes de Grigny et de Viry-Châtillon. Ont déjà été obtenus une subvention de 300 000 euros de la Région Île de France et le soutien de la Fédération Nationale des Centres de Santé.

2°) À Grigny 2 :

La poursuite de l'aménagement du square Surcouf. L'enquête publique, commencée le 14 avril dernier, confirme la très forte attente des habitants. Ce projet est soutenu par l'ANRU, le Conseil Régional, le Conseil Général à hauteur de 90% du montant de l'opération L'engagement du projet en 2015 est subordonné à la poursuite des acquisitions des parkings dès 2014 et, comme pour les travaux de la Grande Borne, à l'ouverture d'une ligne de trésorerie spécifique. Il est important de préciser que d'ores et déjà, près de 150 parkings ont été acquis ou sont en cours d'acquisition à l'amiable. Ce sont d'ores et déjà près de 40% des places nécessaires à la réalisation de l'opération qui sont maîtrisées.

Depuis plusieurs mois, un travail fin est mené par la ville/ le GIP/ la CALE qui a permis de peser dans la définition des nouveaux outils prévus par la loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Raisonnable (ALUR). En parallèle, les collectivités ont construit en étroite concertation avec le préfet et les ministères du logement et de la ville un plan d'action global visant au redressement durable des quartiers des Sablons et des Tuileries qui traite conjointement des enjeux sociaux, urbains et immobiliers.

Ce plan d'action s'attaque aux causes structurelles du processus de dégradation notamment la réduction et la maîtrise des charges de chauffage sur le long terme par le déploiement de la

géothermie, la scission de la copropriété pour retrouver des unités de gestion à taille humaine. Ce sont 17 000 habitants qui sont concernés.

Il a, en outre, été validé à l'unanimité (incluant l'administrateur provisoire de la copropriété) dans le cadre des instances du GIP (Groupement d'Intérêt Public Grigny/Viry) et a fait l'objet d'une concertation avec les habitants menée par le préfet fin 2013. Un rétro-planning, validé par tous les partenaires, permet de confirmer que le plan de sauvegarde n°3 sera lancé avant l'été 2014 et que le décret OIN-ORCOD (Opération d'Intérêt National- Opération de Requalification de Copropriétés Dégradées) devrait être lancé fin 2014. Ces dispositifs d'accompagnement ouvriront à des financements importants et durables pour transformer et renouveler les quartiers et enclencher un véritable processus pour le redressement durable de la copropriété.

II. Transports :

De façon générale, l'arrivée de nouvelles lignes de transport modernes et efficaces, devient une urgence pour les habitants. Il est indispensable que tous les acteurs concernés (ville, Communauté d'Agglomération SMITEC (Syndicat Mixte des Transports Essonne Centre), transporteur) se mobilisent pour exiger du STIF (Syndicat des Transports d'Île de France) que les planning annoncés soient respectés. À ce jour, tant pour le Tzen4 que pour le TTME, le STIF prend du retard sans justification ni réponse.

Le Tram-Train Massy-Evry (TTME). La ville doit obtenir la garantie que ses exigences d'aménagement seront bien prises en compte par le STIF. L'arrivée du TTME et de ses stations doit participer au processus de renouvellement urbain engagé depuis plus de dix ans sur le secteur de la Grande Borne sans compromettre la densification de la RD 445 en boulevard urbain. La gare « ZAC Centre Ville » est réaffirmée et constitue un élément dynamisant du cœur de ville.

La CALE doit poursuivre le recours engagé sur l'enquête publique concernant la localisation de la station de la Grande Borne. Le STIF favorise une station à l'Est alors que les villes et la CALE ont milité depuis près de deux ans pour que celle-ci soit localisée sur la rive Ouest de la RD 445 afin de réduire ainsi les ruptures urbaines formées par les axes routiers d'intérêt supra-communal (RD 445 et l'A6), développer une intermodalité optimum entre les différents modes de transports et ne pas compromettre la structuration et densification des franges de la Grande Borne.

Le Tzen 4. La ville doit obtenir la garantie du STIF que le Tzen 4 ait pour terminus la Treille, conformément aux principes du projet de transport qui vise à améliorer et densifier l'offre existante. L'objectif est, dans la transformation de la RD 445, d'intégrer un site propre permettant d'accueillir le Tzen4 à terme. Dans la phase transitoire, des financements ont été obtenus dans le cadre du plan « Espoir Banlieue » pour l'aménagement de la rue de la Grande Borne afin que celle-ci accueille le Tzen4 jusqu'à la Treille.

Ce sont près de 11 000 habitants grignois et castelvirois qui verraient leur offre de transport dégradée par une modification du terminus du Tzen4.

III. Habitat :

L'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) Patios. Une étude est en cours pour répondre à cette énorme attente des habitants qui permet, de plus, de lutter contre la précarité énergétique.

La Communauté d'Agglomération doit abonder les plans de financements individuels pour générer des financements de l'État et de la Région. Avec l'OPAH Patios, une démarche de réhabilitation a été engagée répondant à un double enjeu :

- Social, d'une part avec l'amélioration des performances thermiques du bâti en réponse à la précarité énergétique
- Patrimonial, d'autre part grâce à la préservation d'un habitat singulier bénéficiant du label « Patrimoine du XX^{ème} siècle ».

La ville et la CALE réaffirment l'exigence d'un classement en copropriété de l'Association Syndicale Libre (ASL) des Patios afin de bénéficier d'aides de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) pour l'habitat collectif, ce que ne permet pas le statut actuel de l'ASL.

La réalisation d'un PLH (Plan Local de l'Habitat). Condition de mobilisation de financements majorés, la réalisation d'un PLH ne peut se concevoir que dans le respect le plus strict des intentions d'urbanisation de la ville de Grigny poursuivant tout à la fois équilibre social, parcours résidentiel, offre adaptée de logements et prise en compte des contraintes financières supportées par la ville.

IV. Eau. Énergie :

La révision quinquennale de la Délégation de Service Public (DSP) à Grigny avec la Lyonnaise des Eaux doit être poursuivie afin d'obtenir toute transparence sur les conditions de sa mise en œuvre et en particulier l'engagement du programme d'individualisation des compteurs à Grigny 2, intégré dans le Plan de sauvegarde n°3, dans les conditions les meilleures financièrement pour les usagers de l'eau grignois.

Finalisation d'un PCET (Plan Climat-Énergie Territorial) qui vise à réduire les gaz à effet de serre, à réaliser des économies d'énergie et à développer les énergies renouvelables. Dans ce cadre, **soutien à la géothermie** (garantie d'emprunts, subventions, avances renouvelables, participation au capital de la SPL (Société Publique Locale)), qui aura pour conséquence la réduction de 14 000 tonnes de CO₂ par an en contribuant à la réduction drastique des gaz à effet de serre.

V. Cadre de vie/Espaces verts :

La mise en œuvre du programme de stockage et de collecte des encombrants à la Grande Borne, dans le prolongement du travail réalisé avec la CNL, et d'une manière générale sur la ville, l'amélioration des conditions de collecte des encombrants.

Le soutien renforcé aux moyens de l'Unité Écologique de Grigny sur la voirie et anticiper les évolutions d'espaces publics, à la Grande Borne et à Grigny 2.

L'accentuation des campagnes de sensibilisation à la propreté des espaces publics et à la gestion des déchets, par le renforcement des moyens dédiés.

Les 5 projets pour 2015 doivent être mis en œuvre pour faire suite aux différentes concertations engagées :

Parc de l'Arbalète

Square Piketty

Plaine centrale (aménagement d'aires de jeux)

La coulée verte des lacs à la Seine

les parcs de la Sapinière et des Chaulais

Espaces verts à usage Sportif.

Amélioration de l'entretien des espaces sportifs de compétence communautaire.

VI. Développement économique :

Dans les secteurs d'activité de compétence de la CALE, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique développée jusqu'à ce jour et ayant fait la preuve de son efficacité, stratégie réaffirmant notamment une politique ciblée d'implantation d'activités économiques (100 emplois à l'hectare).

Le maintien du classement des terrains dédiés au développement économique en Zone Franche Urbaine, dont le dispositif arrive à échéance à fin 2014, avec la prise en compte de la situation spécifique des commerces implantés en ZUS, dont le maintien voire le développement est une des conditions du renouvellement de la vie des quartiers dits sensibles.

VII. Emploi/Formation/Insertion :

Le soutien renforcé au Centre de Formation et de Professionnalisation des Lacs de l'Essonne, dont les très bons résultats en termes de placement de ses stagiaires attestent de la pertinence du projet de développement d'un outil de formation local au service des demandeurs d'emplois et des entreprises de la ville. L'investissement dans des actions de formation à des métiers d'avenir, comme ceux autour du déploiement de la Fibre Optique pour lesquels le CFP a été précurseur à l'échelle régionale, comme dans le cadre des chantiers d'insertion et des chantiers écoles, doit être poursuivi voire amplifié, la formation telle que mise en œuvre au CFP se révélant une véritable clé d'accès à un emploi durable.

Le Pacte de développement territorial, déjà adopté par la Région, la ville de Grigny, Pôle Emploi et bientôt par le Département, doit officiellement s'engager de manière résolue, considérant la plus-value attendue en matière de création d'entreprises, de formations et de mise en œuvre d'actions innovantes pour l'accompagnement des demandeurs d'emplois.

Les moyens de l'accompagnement des demandeurs d'emplois de Grigny doivent être maintenus voire développés au niveau des 2 antennes ouvertes sur Grigny, afin d'adapter plus encore la qualité de l'accompagnement à la demande : linguistique, handicap, approche spécialisée du travail des femmes, prise en compte des spécificités du public RSA... Le partenariat avec Pôle emploi doit être amplifié, les moyens du service public de l'emploi doivent être exigés à la hauteur des besoins.

Les moyens attribués par la CALE à la Mission locale de Grigny, en substitution de la ville suite au transfert de la compétence emploi, doivent être maintenus et adaptés à l'attente des jeunes du territoire.

VIII. Politique de la ville :

Contractualisation de la nouvelle politique de la ville. Les études sont engagées pour la signature du nouveau contrat de ville avant la fin 2014 couvrant pour Grigny près de 90% de la population (Grande Borne, Grigny 2, le Centre ville). Ce sont l'ensemble des quartiers liés à la géographie prioritaire. Une démarche pilotée par le GIP a été initiée, dans laquelle les collectivités et les habitants sont impliqués activement.

IX. Patinoire des lacs :

À travers leur agglomération, les Grignois ont contribué financièrement à la réhabilitation de la Patinoire des Lacs. Les scolaires de Grigny doivent continuer à y être accueillis à égalité de traitement avec leurs homologues de Viry-Chatillon.

La tarification mise en œuvre pour inciter à la fréquentation de la patinoire par les familles doit être maintenue, de même qu'en direction du public jeune.

X. Réussite éducative et loisirs :

Tarification sociale et accès libre à la patinoire aussi importants pour les écoles de Grigny et les centres de loisirs

Maintien des transports scolaires pour la communauté éducative.

XI. Finances :

Les élus communautaires ont à décider des modalités de répartition de plusieurs enveloppes financières.

S'agissant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) : nous proposons le maintien des critères de répartition (enveloppe : 1,3 million € ; Grigny : 720 000 € ; Viry-Chatillon : 580 000 €) ;

S'agissant du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : nous proposons d'appliquer un montant forfaitaire pour la CALE et de répartir le solde selon l'unique critère de la géographie prioritaire, le revenu imposable par habitant, entre les deux villes ;

S'agissant de la Dotation « Politique de la ville » qui remplacera la DDU (Dotation de Développement Urbain) à compter de 2015 et dont les modalités d'application devraient être connues en septembre 2014, la ville de Grigny devrait disposer à minima du montant équivalent au dernier versement connu (DDU 2013 : 800 000 €), abondé de l'évolution de la DDU 2014.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote pour : 23

Vote pour représentés : 4

Ne prennent pas part au vote : 7

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 juin 2014

Transmis en Sous Préfecture le

17 JUIN 2014